

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit de la santé publique (4DR2220)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	8
Master en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	8

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

LEVY Mélanie, Professeure ordinaire

Contenu

Ce cours de droit de la santé publique propose une analyse approfondie des fondements, des instruments et des enjeux contemporains de l'intervention juridique en matière de santé publique. Il vise à comprendre comment le droit encadre, légitime et limite l'action de l'État face aux risques sanitaires, dans un contexte marqué par des tensions constantes entre protection de la santé, droits fondamentaux, libertés individuelles et impératifs économiques et démocratiques.

Le cours s'articule autour de trois axes principaux. Il aborde d'abord les fondements juridiques de la santé publique, en explorant les liens entre santé et droits humains, le rôle du droit international et constitutionnel, ainsi que les spécificités du cadre suisse, notamment à travers la démocratie directe. Il examine ensuite les outils juridiques de la santé publique, tels que la réglementation des maladies transmissibles et non transmissibles, la gestion des crises sanitaires, avec une attention particulière portée à la pandémie de Covid-19, la fiscalité incitative, ou encore la lutte contre les addictions. Enfin, le cours ouvre sur des enjeux émergents et transversaux, comme la santé en milieu carcéral, les relations entre santé publique et environnement, ou encore la place des animaux dans les politiques de santé.

Destiné à des étudiant-e-s de Master en droit, ce cours adopte une approche critique et interdisciplinaire, mobilisant le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit international et les droits humains. Il combine des apports théoriques, l'analyse de cadres normatifs et jurisprudentiels, ainsi que des discussions autour de cas concrets et de débats contemporains.

Forme de l'évaluation

Le cours fait l'objet d'un examen écrit de 2 heures (cas pratique et/ou thèmes à développer). L'examen est "open book" avec accès à toute la documentation jugée utile. Les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés sont interdits.

Documentation

Le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires et autres documents à lire, et des indications bibliographiques supplémentaires sont mis à disposition des étudiant-e-s sur la plateforme Moodle.

Forme de l'enseignement

L'enseignement est donné sous forme de cours ex cathedra, d'analyse de cas pratiques et de discussions. Les étudiant-e-s présentent durant tout le semestre de brefs exposés (en général, une présentation critique d'un arrêt).

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Expliquer la réglementation juridique concernant la santé publique en Suisse et à l'échelle internationale.
- Discuter le rôle de l'État et le rôle du droit pour la protection et la promotion de la santé publique.
- Distinguer les différents mécanismes d'intervention étatique en santé publique.
- Décrire la structure et le fonctionnement du système de santé publique en Suisse et à l'échelle internationale.
- Présenter une perspective critique sur les interventions de l'État en santé publique et sont en mesure de discuter des controverses actuelles.
- Concevoir l'environnement socio-politique et économique dans lequel le droit fonctionne en matière de santé publique.
- Intégrer des facteurs et des évolutions non juridiques dans leur discours juridique.
- Evaluer les conflits entre libertés individuelles et intérêt public et conçoivent les limites du pouvoir de l'État d'imposer des règles de santé publique aux individus.

URLs	1) https://www.unine.ch/ids/home.html
------	--

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit de la santé publique (4DR2220)